COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 02/05/22

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), P. GUILLEBEAUX (CD), L. JOUBERT (Vice Président), . R. PANARIELLO, J. VESQUES

Absents excusés : MME Y. RUPERT, , M. S. PILLEMONT.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départemental, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La Commission rappelle que pour tout courrier doivent être indiqués le numéro de match, la catégorie, division, poule et la date du match sous peine d'amende pour courrier sans référence de match de 8€ (Annexe 2 du RS du DYF).

RAPPEL REGLEMENT
FORFAIT EQUIPE I

Le forfait d'une équipe entraîne automatiquement le forfait des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge. (ART 23-1 DU RS).

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

ERRATUM
(Annulation de la sanction et Score entériné 1-2)

APRES 2 RAPPELS,
MATCH PERDU PAR PENALITE 0pt, 0 but
& AMENDE AUX 2 CLUBS.

SENIORS

D5-D DU 03/04/2022
54535.2 VOISINS FC 3 / MONTIGNY LE BX AS 3

ERRATUM
(Modification de la sanction)

APRES 2 RAPPELS,
MATCH PERDU PAR PENALITE 0pt, 0 but
& AMENDE AU CLUB RECEVANT

SENIORS

D5-C DU 03/04/2022
55341.2 CLAYES SS/BOIS USM 2 / VILLEPREUX FC 2

U14

D3-A DU 02/04/2022
53156.2 ANDRESY FC 1 / HARDRICOURT/MEZY US 1

APRES 2 RAPPELS,
MATCH PERDU PAR PENALITE 0pt, 0 but & AMENDE AU CLUB RECEVANT

U14

D2-B DU 09/04/2022
52996.2 VELIZY ASC 1 / VOISINS FC 1

2EME RAPPEL,
AVANT MATCH PERDU & AMENDE AU CLUB RECEVANT
(ou aux 2 clubs)

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE B DU 15/04/2022
55015.2 PERRAY FOOT ES 1 / MAUREPAS AS 45

1ER RAPPEL

SENIORS

D4-A DU 24/04/2022
50453.2 VAUXOISE ES 1 / FONTENAY ST PÈRE AS 1

CDM

D2-A DU 24/04/2022
54956.2 SARTROUVILLE ES 5 / BEYNES FC 6

VETERANS

D4-C DU 24/04/2022
51143.2 NEAUPHLE-PONT. 12 / CERNAY/BONN./US17 11

D5-C DU 24/04/2022
51798.2 BEYNES FC 12 / MESNIL ST DENIS ASL 12

D5-D DU 24/04/2022
51863.2 PLAISIROIS FO 13 / MESNIL ST DENIS ASL 11

FORFAITS NON AVISES
(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F
1ER FORFAIT

CDM

D2-A DU 01/05/2022
54934.2 AUBERGENVILLE PORT. 5

MATCHES REMIS

A JOUER LE 26/05/2022

U16

D2-B
52450.2 ST CYR AFC 1 / MONTIGNY LE BX AS 1

A JOUER LE 05/06/2022

VETERANS

D2-A
51247.2 GUERVILLE ARNOUVILLE 11 / MONTESSON U.S. 11

MATCHES A PROGRAMMER

LA COMMISSION DEMANDE AUX CLUBS DE S'ENTENDRE SUR UNE DATE DE REPORT.

FUTSAL SENIORS

D1-U
54253.2 A.S.J.A 1 / JOUARS PONTCHARTRAIN 1

45 ANS

POULE A
53938.2 VAUXOISE ES 1 / GARGENVILLE/LAINV 1
53943.2 VAUXOISE ES 1 / MEZIERES/SERBIE 1
53948.2 ANDRESY F.C. 1 / MEZIERES/SERBIE 1
53959.1 EPONE U.S.B.S. 1 / BONNIERES FRENEUSE 1
53961.1 JUZIERS F.C. 1 / MEULAN C.N. 1
53962.2 ISSOU AS 1 / MEZIERES/SERBIE 1
53964.1 VAUXOISE ES 1 / EPONE U.S.B.S. 1
53968.2 GARGENVILLE/LAINV 1 / MEULAN C.N. 1
53972.1 ISSOU AS 1 / ANDRESY F.C. 1
53980.1 JUZIERS F.C. 1 / BONNIERES FRENEUSE 1
53984.1 EPONE U.S.B.S. 1 / ANDRESY F.C. 1
53987.1 VAUXOISE ES 1 / JUZIERS F.C. 1
54001.1 JUZIERS F.C. 1 / ISSOU AS 1

POULE B
55000.1 HOUDANAISE REGION FC 1 / MAUREPAS AS 45
55008.1 PERRAY FOOT. ES 1 / CROISSY U.S. 1
55021.1 MAULOISE U.S. 1 / MONTIGNY LE BX AS 1
55025.2 TREMBLAY S/ MAULDRE 1 / VILLEPREUX F.C. 1
55043.1 PERRAY FOOT. ES 1 / MONTIGNY LE BX AS 1

COURRIER

511721 BOIS D'ARCY AS
Courrier de BOIS D'ARCY et de la mairie nous informant de l'indisponibilité du terrain d'honneur le dimanche 15 mai suite à une compétitions d'Athlétisme.
Le club demande ainsi une modification des horaires de matchs afin d'éviter des reports :

- VETERANS D3-B contre LE PECQ US 1 à 9h au lieu de 9h30
- U16 D4-C contre VERSAILLES 78 FC 5 à 11h au lieu de 13h
- U16 D2-B contre LES CLAYES SS/BOIS USM 1 reste à 13h
- SENIORS D1 contre LE CHESNAY 78 FC 1 reste à 15h

Accord écrit de VERSAILLES.
La Commission est en attente de l'accord écrit du PECQ avant Vendredi 6 mai à 12H, sans réponse l'horaire de 9H sera entériné.

533685 VILLIERS LE MAHIEU AS
Courrier de VILLIERS LE MAHIEU nous informant que leur terrain a été envahi par les gens du voyage depuis samedi 30 avril et espère qu'il sera libéré avant leur prochain match du 22 mai (CDM D1 contre CONFLANS FC).
La Commission prend note.

DEMANDES

SENIORS

D5-C DU 08/05/2022
55386.2 ENT. GALLY MAULDRE 2 / CLAYES SS/BOIS USM 2
Le club ENT. GALLY MAULDRE demande à reporter le match au 22.05 car la mairie de Maule ferme ses installations la 2ème semaine des vacances.
La Commission demande un document officiel de fermeture des installations, et l'accord écrit des CLAYES SS/BOIS pour la date proposée avant vendredi 6 mai à 12H.

CDM

D2-A DU 08/05/2022
54971.2 BEYNES FC 6 / POISSY AS 5
Le club BEYNES demande à reporter le match au 05.06 car il y a une manifestation ce week-end.
La Commission a reçu un mail de la Mairie précisant que les installations sont en effet prises par le FC BEYNES tout le dimanche. Après vérifications, il s'avère que le tournoi des U11/U13 n'a pas été homologué dans le Journal 1710 du 26.04.22, sachant que dans tous les cas, il est bien précisé que :
« L'homologation ne devient effective qu'en l'absence de match officiel prioritaire sur les tournois internes. »
La Commission maintient donc le match au 08.05

VETERANS

D1-U DU 17/04/2022
51037.2 HOUDANAISE REGION FC 11 / CHAMBOURCY ASM 11
La Commission a demandé aux clubs de se mettre d'accord entre le jeudi 26.05 et le dimanche 05.06 dans le PV précédent (l'équipe de HOUDAN joue déjà le 05.06).
Le club de CHAMBOURCY propose la date du 02/06/2022 dans la soirée.
Accord écrit de HOUDAN.
La Commission donne son accord.

D2-A DU 29/05/2022
51182.2 LIMAY ALJ 1 / VERNEUIL S/ SEINE US 1
Le club de VERNEUIL S/SEINE US demande à reporter la rencontre du 29/05/2022 à une date ultérieure car son équipe se déplace à Agadir pour y disputer un tournoi.
LIMAY propose le Mercredi 25 Mai à 20h.
La Commission est en attente de l'accord écrit de VERNEUIL S/ SEINE avant vendredi 6 mai à 12H.

D2-B DU 22/05/2022
51259.2 VILLEPREUX FC 11 / YVELINES US 11
Suite à l'évènement festif qui a lieu à YVELINES US les 21/05 et 22/05, VILLEPREUX demande d'avancer la rencontre du 22.05 au mercredi 18/05/2022.
Accord écrit de YVELINES US.
La Commission donne son accord.

D5-B DU 08/05/2022
55451.2 CARRIERES S/SEINE US 12 / ENT. GALLY-MAULDRE 12
Demande d'ENT. GALLY MAULDRE pour avancer ce match au Mercredi 4 Mai 2022 à 20h30.
Accord écrit de CARRIERES S/SEINE.
La Commission donne son accord.

D5-C DU 10/04/2022
51795.2 VELIZY ASC 13 / FONTENAY LE FLEURY FC 12
La mairie de VELIZY nous informe de la fermeture des installations le 8 mai, mais le Stade SADI LECOINTE sera ouvert le dimanche 5 juin.
La Commission est toujours en attente de l'accord écrit de FONTENAY LE FLEURY FC avant vendredi 6 mai à 12H.

U18

D1-U DU 08/05/2022
51903.2 POISSY AS 2 / VOISINS FC 1
Demande de POISSY pour jouerce match à 12H sur le terrain Léo LAGRANGE 2.
En attente de l'accord écrit de VOISINS avant Vendredi 6 mai à 12H.

D2-B DU 22/05/2022
54356.2 MONTIGNY LE BX AS 1 / MAUREPAS AS 2
Le club de MAUREPAS demande un report au dimanche 29 mai.
Compte tenu de motif invoqué (absence de l'éducateur), la Commission de ne peut accéder à votre demande.

U16

D3-A DU 15/05/2022
52545.2 USBS EPONE 1 / BREVAL LONGNES FC 1
Le club d'EPONE demande à reporter le match au dimanche 29 mai.
La Commission est dans l'attente de l'accord écrit de BREVAL LONGNES avant vendredi 6 mai à 12H.

D3-C DU 12/06/2022
52634.2 BUC FOOT AO 1 / NEAUPHLE PONT 1
Le club de BUC demande à avancer l'horaire de la rencontre de 13h à 12h le 12/06/2022 car le club organise son tournoi en même temps et souhaiterait profiter de sa pause repas.
Accord écrit de NEAUPHLE.
La Commission donne son accord.

D4-C DU 24/04/2022
52789.2 BOUGIVAL FOOT 1 / CHAMBOURCY ASM 2
Le club de CHAMBOURCY demande de reporter ce match à une date ultérieure le 19.04, puis nous prévient avoir trouvée la date du 05.06 d'un accord commun avec BOUGIVAL le 21.04.
Accord écrit de BOUGIVAL pour le 05.06.
La Commission annule sa décision parue dans le journal YF 1710 et dit match à jouer le 05/06.

D4-C DU 15/05/2022
52798.2 LE PECQ US 1 / LOUVECIENNES AS 1
Le club du PECQ demande à avancer l'horaire du match à 11h50, au lieu de 13h, afin de faciliter la transition avec le match de l'équipe SENIORS.
La Commission est en attente de l'accord écrit de LOUVECIENNES avant vendredi 6 mai à 12H.

FUTSAL

D2-U DU 23/04/2022
55813.1 LES MUREAUX OFC 1 / CHATOU FUTSAL CLUB 1
Suite au report du match dû aux élections présidentielles, LES MUREAUX proposent la date du samedi 21.05 à 19h au Gymnase Pierre de Coubertin.
La Commission est dans l'attente de l'accord écrit de CHATOU FUTSAL avant vendredi 6 mai à 12H.

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A du 02/05/2022
59170.2 CHANTELOUP LES V. US 1 / CARRIERES S/SEINE US 1
Le club de CHANTELOUP demande à reporter ce match au 30 mai.
Accord écrit de CARRIERES SUR SEINE.
La Commission donne son accord.

POULE A du 09/05/2022
59175.2 CARRIERES S/SEINE US 1 / OVILLOISE 1
Le club de CARRIERES S/SEINE demande à inverser le match car le terrain synthétique d'OVILLOISE est disponible.
Accord écrit d'OVILLOISE.

La Commission donne son accord.

POULE B du 02/05/2022
59173.2 MONTIGNY LE BX AS 1 / LE PECQ US 1
Le club de MONTIGNY demande à reporter le match du 02/05/2022 au 30/05/2022 car il y aura trop d'absence en raison des vacances scolaires.
Accord écrit du PECQ.
La Commission donne son accord.

SUSPENSIONS DE TERRAINS

U16

D1-U DU 16/01/2022
52372.1 LIMAY ALJ 1 / VERSAILLES 78 FC 1
Transmis de la commission de discipline infligeant une suspension de terrain du complexe sportif Fosses Rouges pour **2 matches dont 1 avec sursis** pour l'équipe U16-1 de LIMAY évoluant en D1.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- *de la commune où se trouve le siège social du club,*
- *d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,*
- *d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,*
- *d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.*

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.
Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.
Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.
Le terrain doit se trouver à plus de 10km des limites de la commune ou se trouve le siège social du club *(art 40 alinéa 7 du RS du DYF).*

La Commission désigne le match suivant :

D1-U DU 12/06/2022
52366.2 - LIMAY ALJ 1 / HOUILLES AC 1

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F
RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'ASTREINTE DE LA LIGUE EST RÉSERVÉE AUX MATCHES DE LIGUE ET NE GÈRE DONC PAS LES PROBLÈMES DE FMI DES MATCHES DU DISTRICT.

LA TABLETTE DOIT ÊTRE À L'HEURE ET À LA DATE DU JOUR ET DISPOSER DE LA DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE.

CDM

CY DU 28/04/2022
59622.1 POISSY AS 5 / VOISINS F.C. 5
Pris note du rapport de POISSY.
La Commission sanctionne l'équipe de POISSY d'un avertissement et d'une amende de 30€.

DEMANDE DE RAPPORT

SENIORS

D4-B DU 24/04/2022
50520.2 FONTENAY FLEURY F.C. 1 / BOUGIVAL FOOT 1
Rappel : La Commission demande aux deux clubs un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

U14

D4-B du 02/04/2022
55571.2 LE PECQ 1 / CONFLANS F.C. 2
Rappel : La Commission demande aux deux clubs un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

D2-B DU 02/04/2022
53003.2 VELIZY ASC 1 / BAILLY NOISY SFC 1
Rappel : La Commission demande aux deux clubs un rapport concernant la non utilisation de la FMI.